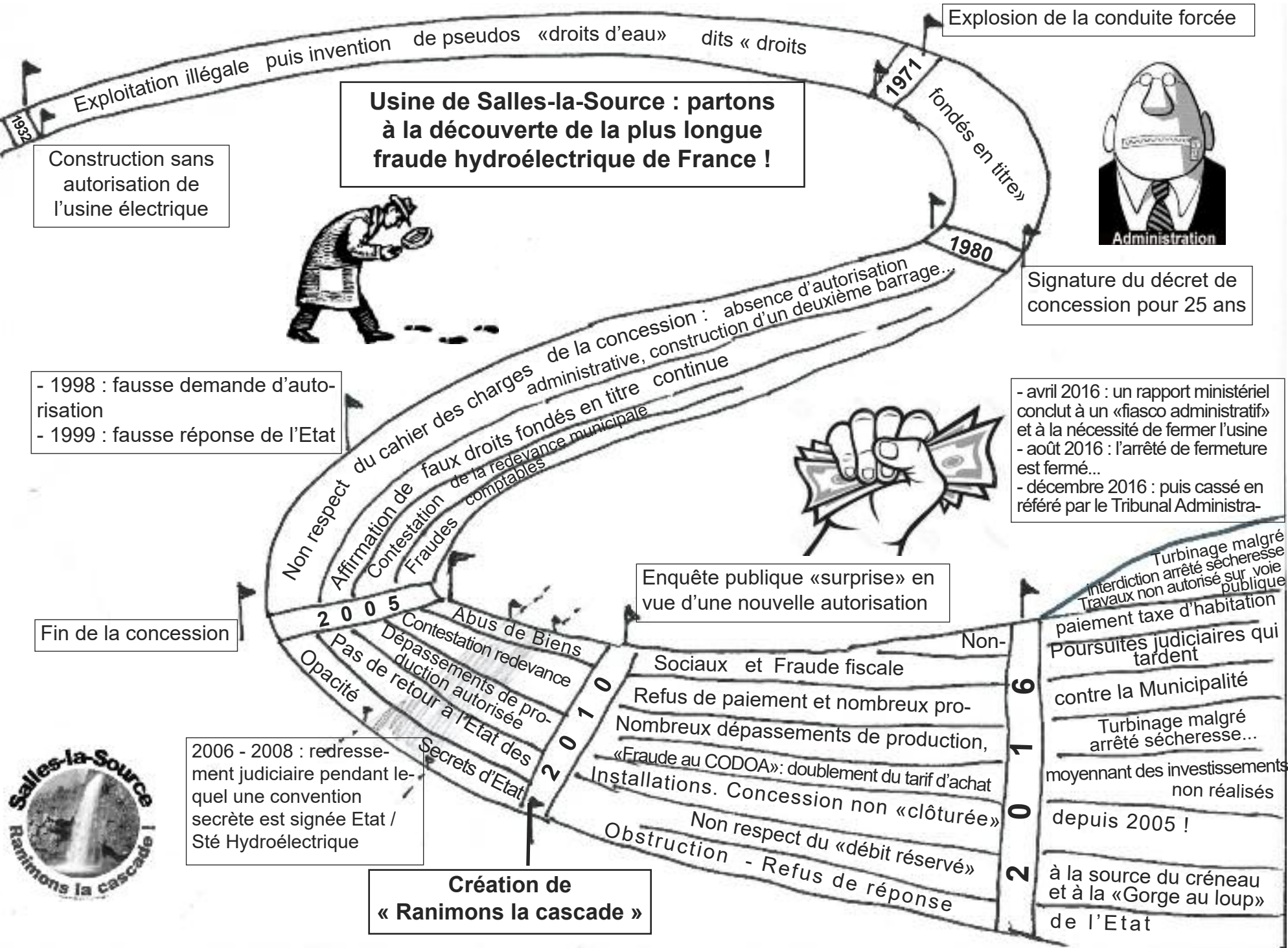


NB à l'attention d'un opposant procédurier. «Ranimons la cascade !» s'est donné pour objectif de faire reconnaître l'ensemble de ces fraudes. Le fait qu'elle ne le soient pas encore ne signifie pas qu'elles n'existent pas...



Construction sans autorisation de l'usine électrique

Usine de Salles-la-Source : partons à la découverte de la plus longue fraude hydroélectrique de France !

Explosion de la conduite forcée



Signature du décret de concession pour 25 ans

- 1998 : fausse demande d'autorisation
- 1999 : fausse réponse de l'Etat

- avril 2016 : un rapport ministériel conclut à un «fiasco administratif» et à la nécessité de fermer l'usine
- août 2016 : l'arrêt de fermeture est fermé...
- décembre 2016 : puis cassé en référé par le Tribunal Administra-

Enquête publique «surprise» en vue d'une nouvelle autorisation

Fin de la concession

2006 - 2008 : redressement judiciaire pendant lequel une convention secrète est signée Etat / Sté Hydroélectrique

Création de « Ranimons la cascade »

Turbinage malgré interdiction arrêté sécheresse
Travaux non autorisés sur voie publique
paiement taxe d'habitation
Poursuites judiciaires qui tardent contre la Municipalité
Turbinage malgré arrêté sécheresse... moyennant des investissements non réalisés depuis 2005 !
à la source du créneau et à la «Gorge au loup» de l'Etat